

Le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education nationale de Moselle,

à

Tous les Personnels AESH

Metz, le 15 novembre 2019

Le Chef de la Division
Des Elèves et des Etablissements
Christophe LORENZINI

Le chef de Bureau
Pôle gestion des AESH

Florence GORIETTI

Mél.
Brenda.perani@ac-nancy-metz.fr
Tél : 03 87 38 64 28

Adresse postale
1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

Objet : Activation compte ENSAP

Madame, Monsieur,

Vous êtes agent fonctionnaire contractuel payé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Je vous informe de la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paye dans l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP).

Cet espace de stockage numérique unique et personnel vous permet d'accéder, après authentification, à deux espaces privés et sécurisés : l'un dédié à la rémunération, l'autre à la retraite.

L'ENSAP est :

- un outil d'échange et de communication avec l'administration
- un espace d'archivage de documents relatifs aux pensions et à la paye (titres de pension, bulletins de paie et attestations fiscales...)
- un outil d'accès au simulateur du montant de votre future retraite de l'État et démarches en ligne
- un outil de consultation et de mise à jour de ses données personnelles

Je vous rappelle que vous pourrez trouver au sein de ce nouvel espace personnel « rémunération » vos bulletins de paye et votre attestation fiscale, produits à compter de décembre 2016 (les documents des années antérieures ne seront pas accessibles)

Depuis votre espace, vous pouvez ainsi consulter, imprimer ou faire suivre vos bulletins de salaire disponibles quelques jours après le versement de la paye sur votre compte (aux alentours du 27 au 29 du mois). Ces documents sont archivés sur l'ENSAP tout au long de votre carrière et jusqu'à 5 ans après votre départ à la retraite (y compris pour les agents ayant quitté temporairement ou définitivement les administrations d'État avant la fin de leur vie active).

Vous pouvez accéder à ce nouvel espace sur Internet depuis votre ordinateur professionnel ou un équipement personnel en utilisant l'adresse suivante :
<https://ensap.gouv.fr>

Dans notre académie, le dispositif étant en place depuis novembre 2018, nous vous rappelons que vous bénéficiez simultanément de la version papier et électronique de vos bulletins de salaire jusqu'en novembre 2019.

Pour accéder à vos bulletins de paye en ligne, vous devez au préalable [créer votre espace personnel](#).

Pour votre première connexion, vous devrez indiquer :

- votre **numéro de sécurité sociale** ;
- vos **nom et date de naissance** ;
- votre **relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est actuellement versé** : vous devrez saisir les caractères manquants dans le numéro de compte bancaire sur lequel la rémunération est versée au format IBAN et ce une seule fois, uniquement lors de la création du compte ;
- votre **adresse mail** (professionnelle ou personnelle, à votre choix), nous vous recommandons également d'indiquer, si possible, une seconde adresse mail.

Un message vous sera adressé sur la boîte de messagerie que vous aurez déclarée pour finaliser la création de votre compte sous 24 h. Vous recevrez par la suite régulièrement des notifications pour vous prévenir que votre bulletin de salaire du mois est disponible.

Cet espace personnel est accessible à partir de tous les supports actuels : ordinateur, mobile, tablette, quel que soit le système d'exploitation que vous utilisez.

Toutes les informations utiles pour vous connecter et consulter vos bulletins de paye sont disponibles sur le [site internet](#) et sur le Partage de l'académie :

- Document « [Pas à pas didactique](#) »
 - http://www.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/pas-a-pas-ensap_1541413682374-pdf?INLINE=TRUE
- Document « [Foire aux questions](#) »
- https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod1_56315/fr/foire-aux-questions-ensap

Si vous ne parvenez pas à ouvrir votre espace, consultez dans un premier temps la foire aux questions disponible.

En cas de difficulté, le service d'assistance dédié est accessible depuis PARTAGE : dans la rubrique Aide / Assistance académique / Demande d'assistance, cliquez sur "Créer un nouveau ticket", puis sélectionnez "Assistance bulletins de salaire dématérialisés (ENSAP)".

Le Chef de Division



Christophe Lorenzini